

L'an deux mille vingt-trois et le **03 mars à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Madame Marianne MORSLI, 1^{ère} Adjointe.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX.

Absents excusés :

Gaëlle LABALME
Dominique VIOT donne pouvoir à Marianne MORSLI

Nombre de conseillers en exercice : **14**
Date de la convocation : 27 février 2023

Présents et représentés : **13**
Date d'affichage : 27 février 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Gilles VATOUX a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Autorisation de signature d'une convention de prestations de services entre les communes de Garnerans et Illiat

Mme MORSLI demande l'autorisation d'ajout d'une délibération :

- Ouverture anticipée de crédits en investissement pour l'achat d'un deuxième four de réchauffage pour la cantine

Délibérations :

N° 03 : Autorisation de signer une convention de prestations de services entre les communes de Garnerans et Illiat

Mme MORSLI indique que ce projet de convention de prestation de services en annexe a pour objectif de définir les conditions sous lesquelles des prestations de services peuvent être réalisées entre les communes de Garnerans et Illiat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services entre les communes de Garnerans et Illiat et tout document afférant à cette convention et notamment les bons d'intervention.**

N° 04 : Budget principal 2023 - Ouverture anticipée de crédit

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1,

Vu le budget Principal 2022, voté par le Conseil municipal ainsi que les décisions modificatives qui l'ont complété,

Jusqu'à l'adoption du budget 2023, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (L. 1612-1 al. 3 CGCT).

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits en investissement au compte 2188, sur l'exercice 2023 avant le vote du budget primitif 2023,

Mme MORSLI indique que le four de réchauffage de la cantine ne permet pas le réchauffage de tous les plats en cas de forte affluence. Afin de pallier cette situation il est prévu d'acheter à la société Marescol un deuxième four qui sera utilisé en cas de besoin. Les fours seront positionnés à la place du piano gaz inutilisé repris par la société Marescol. Des frais de plomberie et d'électricité seront à prévoir.

Afin de réaliser cet achat avant le vote du budget il convient de réaliser une ouverture anticipée de crédit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

➤ **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder aux ouvertures de crédits pour le règlement de l'acquisition d'un four de réchauffage pour un montant de 1 440 € TTC au compte 2188

➤ **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus ainsi qu'à signer tout document afférent à cette décision.

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

RAS

Un point a été fait avec l'AJC pour l'ALSH, bonne dynamique pour proposer des projets. Certains enfants demandent de rester à la garderie plus longtemps. Des goûters un peu spéciaux vont être proposés.

Communication, fêtes et cérémonies

Le site internet est en cours de mise en forme.

Une prochaine réunion est prévue le 15 Mars pour présenter le projet et ajuster.

L'idée est de programmer un moment tous ensemble pour faire une photo d'ensemble en extérieur et de chaque conseiller.

Urbanisme

L'agence 01 a fait le tour et l'état des voiries. Il va nous établir un compte rendu avec des chiffrages et des préconisations de matériaux.

Réunion dimanche 12/02 à 10h sur le chemin des 3 coins, des idées ont été évoquées. Il reste à finaliser l'étude.

Aintegra a présenté le projet chiffré des aménagement Chemin du Pellerat/Chemin de st Cyprien/Route d'Illiat.

Une étude est en cours pour le cimetière pour l'ajout de cavurnes et colombarium.

Bâtiments communaux

Réunion faite le 10 février : 5 axes de travail ont été définis pour proposition au budget 2023 :

- Cuisine de la cantine : four + partie plonge pour les questions d'ergonomie et mise aux normes,
- mise en conformité des installations électriques recommandées APAVE,
- embellissement de la salle de conseil,
- salle de réunion des associations à rafraîchir, elle avait été déjà mise au budget 2022,
- embellissement de nos bâtiment : peintures de fenêtres qui n'ont pas été changées, portes de salle de réunion et catéchisme. Etudier la possibilité de changer les portes plutôt que de les peindre qui demande de l'entretien. Il y a aussi les grilles à refaire.

Finances

Une commission sera fixée pour la préparation du budget.

Questions / informations diverses

La séance est levée à 21h47

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 07 Avril 2023 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Gilles VATOUX



La 1^{ère} Adjointe,

Marianne MORSLI

